



Diagnostiques et mises aux normes.

Par **juhel christian**, le **12/09/2017** à **10:35**

Bonjour,

Depuis octobre 2000, nous sommes locataires d'un commerce.

Le bail qui comprend également un logement, a été renouvelé en 2007, puis à notre demande le 1/04/2017.

Nous avons mis en vente le fond de commerce et pour satisfaire aux textes en vigueur, il fallait faire un certain nombre de diagnostics :

- ERP: réalisé à nos frais. Dérogation acceptée.
- Immobilier: réalisé par le bailleur mais à notre demande.
- Electricité: réalisé à nos frais car il n'était pas inclus dans diagnostic immobilier. Mise aux normes à faire tant dans le commerce que dans le logement.

Questions:

- 1)- pouvons nous demander au bailleur le remboursement des diagnostics ?
- 2)- Qui doit réaliser les mises aux normes de l'électricité?

Merci de vos réponses. Cordialement.